

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**Monsieur Th. WAUTERS**  
**Directeur f.f.**  
**Direction des Monuments et des Sites –**  
**A.A.T.L.**  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf. : SD-2043/0077/19/2013-419  
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.645/s.545  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Place Poelaert – Palais de Justice.  
Sécurisation des entrées place Poelaert et rue aux Laines.  
**Avis préalable** (*Dossier traité par M. St. Duquesne*).

En réponse à votre lettre du 12 novembre 2013, sous référence, nous vous communiquons **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 13 novembre 2013, concernant l'objet susmentionné.

Le projet porte sur la sécurisation de deux entrées du Palais de Justice :

- l'entrée principale située place Poelaert ;
- l'entrée du personnel et de service située rue aux Laines.

Les esquisses soumises à l'avis préalable de la CRMS se fondent sur un petit historique succinct de l'évolution du Palais à partir des plans d'origine et sur un relevé de la situation existante. Cet examen a permis de comprendre et, pour certaines propositions, de restituer la logique de distribution originelle du Palais dont la structure se greffait sur de grands axes de circulation lisibles et bien connectés les uns aux autres.

#### ENTRÉE PLACE POELAERT

L'examen des documents anciens et l'analyse de la situation existante ont permis de constater que la façade de la place Poelaert était longée, de part et d'autre de l'entrée monumentale, par un axe de circulation structurant, faisant partie de la distribution périphérique majeure du Palais (voir plan p. 28). Aujourd'hui, cette galerie est partiellement cloisonnée et occupée par des locaux. Elle a donc perdu son sens et sa fonction.

L'examen des archives et les études effectuées sur place (relevés) ont aussi permis de comprendre que le dispositif spatial originel de l'entrée monumentale était aujourd'hui soustrait à la vue par un aménagement provisoire (sas d'entrée et faux plafond). Or, cette entrée présentait une configuration très singulière : elle s'élevait sur une hauteur double et était surplombée d'un balcon au premier étage, lui-même orné d'une tête de pharaon. Avant même d'entrer dans le Palais, il permettait d'avoir une vue sur la coupole de la salle des pas perdus.

***Il a semblé aux auteurs de projet que le dégagement du dispositif originel participerait à la remise en valeur de l'ensemble du monument et que le rétablissement de la grande galerie structurante parallèle à la façade contribuerait à la sécurisation du palais en rétablissant la lisibilité de la***

**distribution générale et des chemins de fuite. La CRMS approuve ce double point de vue et encourage la démarche déjà initiée par les auteurs de projet dans leur proposition « Box in the Box ».**

**Dans la situation actuelle, c'est-à-dire en l'absence d'un Master Plan portant sur la totalité du bâtiment, la Commission estime même que la démarche qui consiste à ne pas hypothéquer les potentialités du schéma de distribution globale du Palais de Justice est la seule qui soit acceptable pour apporter des améliorations ponctuelles à certaines parties de l'édifice – comme c'est le cas ici.**

Les différentes propositions soumises aujourd'hui à l'avis préalable de la CRMS se fondent toutes sur différents impératifs de sécurité auxquels il est nécessaire de répondre mais toutes ne prennent pas nécessairement en compte l'exigence de ne pas altérer le schéma de distribution originel du Palais.

Quatre scénarios ont été élaborés sur base du schéma réalisé par un bureau d'étude spécialisé en sécurité (Scope). Ils répondent à 3 requis importants :

- accès du public via un *scan street* (avec local de fouille attenant) ;
- accès du personnel via tourniquets entrée et sortie + badge ;
- évacuation incendie ou sécurité.

Aucun des quatre scénarios n'autorise plus l'accès direct actuel (simple et évident) de la Salle des pas perdus via la porte de bronze, sous peine d'installer les différents appareils de contrôle dans ce volume prestigieux et de devoir le sécuriser par rapport au restant du Palais — ce qui est impossible. Par contre, le chemin de fuite est autorisé par la porte de bronze car elle constitue l'évacuation la plus évidente.

Trois scénarios sur quatre proposent de diviser les visiteurs (public et personnel) après la porte de bronze, ce qui conduit à utiliser l'axe de circulation parallèle à la façade pour y installer du côté droit le *scan street* (contrôle du public + local fouille) et de l'autre le contrôle des accès de service avec tourniquets. La grande galerie structurante perd dès lors son rôle de distribution : elle devient une zone sécurisée réservée au contrôle qui doit être isolée du restant du Palais (et qui ne le sera jamais entièrement sauf à isoler le balcon du 1<sup>er</sup> étage du dispositif d'entrée). Par ailleurs, le public ne peut plus pénétrer dans l'axe de la salle des pas perdus : il y accède par un trajet en baïonnette.

A l'analyse des plans, la CRMS estime, d'une part, qu'il est dommage d'obstruer la grande galerie périphérique par une série de dispositifs de contrôle et de ne pas rétablir les axes de circulation structurants qui distribuent efficacement le Palais de Justice. Si, aujourd'hui, l'édifice apparaît parfois labyrinthique, c'est précisément parce que les circulations structurelles ont été interrompues et squattées par des locaux.

D'autre part, la Commission observe que la largeur de la galerie en question accueillera difficilement le flux des visiteurs (dont certains voudront faire demi-tour à la vue des *scans street*) et surtout les équipements nécessaires au contrôle ainsi qu'à la fouille (le contrôle de la circulation de service est moins encombrant).

Enfin, le trajet du public en baïonnette est pénalisant et peu lisible.

Le quatrième scénario (scénario C) a davantage retenu l'attention de la CRMS. Il propose d'opérer la division des visiteurs avant d'accéder à la porte de bronze, ce qui permet de dégager la grande galerie de distribution et de lui redonner sa fonction initiale.

Ce parti suppose l'utilisation des péristyles latéraux et des portiques d'entrée pour y abriter les contrôle du public à droite et du personnel à gauche. Seuls les dégagements situés sous les escaliers monumentaux seraient sécurisés ainsi que leur connexion avec les deux entrées latérales existant en façade principale, de part et d'autre de la porte de bronze. Ce dispositif aurait l'inconvénient de ne plus permettre l'entrée dans le Palais par celle-ci. Toutefois, elle serait toujours ouverte (sas vitré mais fermé) de manière à autoriser un point de vue spectaculaire depuis l'entrée vers la coupole de la salle des pas perdus.

Les visiteurs (public et service) seraient contrôlés dans les dégagements latéraux du péristyle (par des tourniquets et un *scan street* en grande partie soustraits à la vue).

A partir des portes latérales de la façade principale, la circulation du public comme celle du personnel (tous deux déjà contrôlés) emprunterait la grande galerie structurante parallèle à la façade et :

- soit se dirigerait vers l'entrée faisant face la porte de bronze pour pénétrer dans la Salle des Pas perdus, dans l'axe de composition,
- soit se dirigerait tout droit vers les escaliers qui montent à l'étage,
- soit poursuivrait son cheminement dans le grand couloir parallèle à la façade principale pour gagner d'autres parties du Palais et les circulations verticales qui desservent les différents niveaux de l'édifice.

Dans l'hypothèse où la sécurisation des lieux ne serait pas quotidiennement indispensable ou bien dans le cas de manifestations exceptionnelles, le scénario C autoriserait les visiteurs (public et personnel) à pénétrer par la porte de bronze, comme actuellement, dans l'axe de la Salle des Pas perdus et à emprunter la grande galerie pour accéder plus aisément qu'aujourd'hui aux différentes parties du Palais. Ceci constitue aussi un point positif.

***Par conséquent, le scénario C semble, à ce stade d'avancement du dossier, à la fois le plus efficace du point de vue de la sécurité et le plus raisonnable pour améliorer la lisibilité des circulations du public et du personnel dans le Palais.***

***Il exige toutefois d'être poussé plus loin sur différents points pour vérifier sa pertinence :***

- une solution architecturale sobre, réversible et convaincante doit être étudiée pour fermer les dégagements situés sous les escaliers monumentaux et pour connecter ceux-ci aux entrées latérales de la façade principale.
- une signalisation adéquate et intégrée doit être étudiée dès l'origine pour que les visiteurs soient informés du côté du péristyle vers lequel ils doivent se diriger en fonction de leur qualité.
- l'étude du fonctionnement de l'entrée/sortie des visiteurs à travers les contrôles (en particulier pour le public, du côté droit) doit être poursuivie pour améliorer le croisement des visiteurs.
- Les deux cul-de-sac formés par la connexion des dégagements situés sous les escaliers du péristyle à la façade principale risquent de poser problème. Cette difficulté sera prise en compte dans la poursuite de la réflexion.

### ENTRÉE RUE AUX LAINES

Trois scénarios sont présentés pour la sécurisation de l'entrée de la rue aux Laines (A, B, C) dédiée au personnel, aux handicapés, aux livraisons et aux secours d'urgence.

La Régie des Bâtiments et l'auteur de projet préconisent la solution C qui semble la plus logique des trois. En effet, ce scénario qui répond aux impératifs de la sécurité permet aussi de maintenir l'axialité de l'entrée pour le personnel tout en autorisant l'accès PMR, l'accès SIAMU et les livraisons via les rampes latérales. A partir de là, les visiteurs retrouveraient l'entrée actuelle donnant directement sur la grande galerie périphérique du Palais.

La fuite se ferait via les deux rampes latérales. Des portes devraient toutefois être créées à hauteur des rampes, en vue de créer un sas, mais elle sont déjà situées à l'intérieur du palais. Ces éléments restent à étudier, de même que le dispositif qui encadre les tourniquets.

Ce scénario comporte aussi l'avantage de préserver les chasse-roues qui constituent un élément important du vocabulaire du dispositif d'entrée originel.

## CONCLUSIONS

***A ce stade d'avancement du dossier, la CRMS encourage la poursuite de l'étude des scénarios C pour la sécurisation de l'entrée principale du Palais et pour celle de l'entrée de la rue aux Laines.***

En effet, au vu des impératifs à prendre en compte, ces solutions semblent les plus efficaces du point de vue de la sécurité et les plus lisibles du point de vue des utilisateurs. Celle qui concerne l'entrée principale serait également susceptible de contribuer à une remise en valeur de la grande galerie qui longe la façade, ce qui constituerait une amélioration significative de la situation actuelle. Les modalités de mise en œuvre (nouveaux cloisonnements à intégrer dans le péristyle ) nécessitent la poursuite de l'étude sur différents points mis en exergue dans les remarques ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - Bureau Ma<sup>2</sup> - Metzger et Associés, 24 rue de la Glacière, 1060 Bruxelles.  
- Régie des Bâtiments.